

## Les Oratoriens à Toulon

L'histoire de l'enseignement à Toulon ne manque pas d'intérêt – nos écoles, nos lycées, nos collèges sont là pour nous le rappeler. Cette histoire, Louis Bourrilly, inspecteur de l'enseignement primaire, président de l'académie du Var en 1893, lui a consacré de remarquables travaux. Un autre de nos anciens, l'avocat Auguste Audemar, maire de Toulon à la fin du Second Empire, avait déjà brossé, dans son discours d'inauguration du lycée en 1867, une belle fresque de l'histoire de nos établissements scolaires et de leurs avatars. Rendons hommage à ces devanciers avant de retracer à notre tour les débuts pittoresques de l'enseignement à Toulon et l'histoire du collège des Oratoriens, une institution exceptionnelle qui resta, durant plus de cent cinquante ans, le creuset intellectuel où se formait l'élite de notre ville. Nous évoquerons ensuite la destinée de ce bâtiment après la Révolution jusqu'à sa destruction en 1830.

Nous ignorons tout ou presque de l'enseignement à Toulon avant le xv<sup>e</sup> siècle, sinon qu'il existait déjà sous la responsabilité du chapitre qui percevait à ce titre une dîme sur le vin et les légumes, et sous la direction du *capiscol*. La racine du mot, *caput scholae*, ne laisse aucun doute à ce sujet, l'Église ayant toujours revendiqué le devoir moral de soigner les pauvres et d'instruire les enfants. L'hôtel du *capiscolat* se trouvait face à l'actuelle entrée de la cathédrale, à l'angle de la rue Ferdinand Brunetière, un Toulonnais académicien français oublié.

Les syndics prirent ensuite à leur compte, avec l'aval du chapitre qui restait la grande autorité morale en la matière, une école « laïque » en ce sens qu'ils l'organisaient eux-mêmes aux frais de la communauté. Nous connaissons ainsi, à partir des années 1420, le nom des écolâtres auxquels la ville fit appel pour instruire les enfants, leur assurant un local et une modeste rétribution, ce qui laisse à penser qu'au début de cette expérience les familles versaient un complément. Les enfants pauvres continuaient à être pris en charge par les prêtres ou restaient dans l'ignorance. Rapidement, compte tenu de l'augmentation substantielle et régulière du traitement des écolâtres, il semble que l'école devînt gratuite et, plus tard, obligatoire.

Ne nous leurrions pas sur cet enseignement rudimentaire : on apprenait à lire, à écrire, à compter, on apprenait le catéchisme et quelques bribes de latin pour mieux réciter les prières. Notre ville – moins de cinq mille âmes – ne possédait qu'un seul maître d'école responsable, engagé pour un an, renouvelable s'il donnait satisfaction. Il s'adjoignait probablement des assistants, s'il le jugeait utile. Ainsi Guillaume Amic, prêtre de Collobrières, un des premiers cités de nos *magisters*, exerça cette fonction sept ans durant, de 1425 à 1433, date de sa mort. Quand l'argent manquait, on demandait à l'écolâtre de bien vouloir patienter jusqu'à la saison prochaine pour toucher ses émoluments. Son choix, quand il y avait plusieurs candidats en lice, était fonction de leurs mérites respectifs et de leur talent à chanter les cantiques. D'après les mauvaises langues, celui qui payait le plus à boire aux membres du jury le jour de l'élection – on disait alors « la dispute » – avait le plus de chances de l'emporter.

L'enseignement dans ces écoles dites « grammaticales » restera, sous l'Ancien Régime, fortement teinté d'instruction religieuse et de morale chrétienne, les maîtres étant souvent des prêtres. En 1704, M<sup>gr</sup> Chalucet rappelle, dans un mandement, cette primauté religieuse. Il interdit formellement la mixité scolaire et souhaite que les maîtres soient irréprochables dans leur conduite. Il est vrai que, dans les villages environnants, leur choix n'était pas toujours judicieux, d'autant que, faute de traitement convenable, les maîtres devaient assumer un métier compensatoire. Certains étaient pris en charge à tour de rôle par les familles. Souvent violents avec les élèves, ils n'étaient guère compétents. Dans certaines régions, on payait trois sous par mois pour apprendre à lire à son enfant, trois de plus pour lui apprendre à calculer, cinq sous supplémentaires pour lui apprendre à écrire... en somme, une école à la carte !

En 1784, un prêtre-enquêteur estimait qu'en France « les trois-quarts et demi des maîtres d'école sont des ignorants recrutés à vil prix ». Et dix ans plus tard, après la reprise de Toulon par les républicains, sur une trentaine d'instituteurs et d'institutrices proposant leurs services, six ne savaient ni écrire, ni même signer leur nom ! À ce tarif-là, il nous paraît impossible de juger la valeur des écolâtres de Toulon. Sans doute en fut-il de bons et de

moins bons, sachant qu'ils ne pouvaient apprendre que ce qu'ils savaient eux-mêmes... souvent pas grand-chose !

On assiste, au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à un curieux et durable conflit entre la communauté et l'Église à propos du salaire des maîtres d'école. Une ordonnance des états généraux d'Orléans, en 1560, stipulait en effet que l'enseignement serait désormais financé par les revenus ecclésiastiques et les régents des écoles nommés conjointement par l'évêque, le chapitre et le conseil de ville. Mais, à Toulon, le chapitre faisait la sourde oreille pour mettre la main à la poche. En 1566, la communauté, ne voyant rien venir, porta plainte très hypocritement contre l'économe du chapitre qui, pour ainsi dire, « ne faisait pas son boulot » ! Le parlement de Provence condamna le chapitre à respecter l'ordonnance royale et, de fait, en 1568, ce dernier versa cent cinquante florins à Jean Fulconis, de Brignoles, chargé de la direction des écoles de Toulon.

C'était trop beau et ce ne fut qu'un feu de paille ! Le chapitre continua à ne pas respecter ses obligations, tandis que la communauté continuait à payer de ses deniers les maîtres d'école. On peut supposer que l'Église supportait mal de financer seule un enseignement qu'elle contrôlait, sans doute, mais ne maîtrisait pas et que la communauté préférait, en fin de compte, garder les mains libres. Pourtant quarante-cinq ans après, en 1613, elle porte à nouveau plainte contre le chapitre qui, tenu, selon le texte, d'affecter une de ses prébendes à l'entretien d'un précepteur pour l'instruction de la jeunesse, percevait les rentes tout en refusant de contribuer au salaire du régent des écoles.

En ce temps les procès traînaient en longueur... Dix ans plus tard, lassé d'inutiles plaidoiries, le conseil de ville prit, en 1621, une décision hardie : il se proposait d'engager trois régents, chacun aux appointements de cent cinquante livres par an, « pour l'établissement d'un collège pour la bonification de la ville, instruction et enseignement de la jeunesse d'icelle », et cent livres au nommé Montméjean chargé d'apprendre l'écriture et l'arithmétique aux enfants pauvres. On réduisit, l'année suivante, ces traitements de vingt-cinq pour cent par mesure d'économie. C'est la première fois que nous entendons parler officiellement d'un collège à Toulon qui, sous des fortunes politiques diverses, allait se perpétuer près de deux cent cinquante ans, jusqu'à la création du lycée. Il occupa d'abord très modestement deux maisons sur l'emplacement de l'ancienne bourse du travail, rue Pelloutier, peut-être déjà le siège d'une école grammaticale. Il convient de souligner qu'en 1621 cet ambitieux projet s'inscrivait dans la dynamique apportée par l'achèvement des travaux du premier agrandissement de la ville.

Notre premier collège, avec bientôt cinq régents, comptait cinq classes allant de la sixième à la seconde, celle-ci portant le nom d' « humanités ». Les recherches d'un autre érudit en matière d'enseignement dans notre département, le Dracénois Edmond Poupée, mort en 1939, nous permettent de retrouver les noms de ces régents et la manière dont ils procédaient : sur cinq professeurs, un seul était prêtre ; ils avaient à leur disposition, pour l'instruction des élèves, une trentaine d'ouvrages achetés par la ville et dont la liste nous laisse apprécier de graves lacunes dans l'orthographe du nom des auteurs classiques. Il apparaît d'ailleurs qu'on apprenait à l'école plus de grec et de latin que de français. Savoir le latin restera longtemps l'apanage d'une instruction de qualité.

En 1623, deux ans seulement après la fondation du collège, les responsables le jugèrent insuffisant, soit par l'afflux des élèves, soit par le défaut de qualification et le nombre restreint des régents qui ne permettaient pas d'ouvrir des classes au-delà de la seconde. On décida de confier le collège à des hommes de l'art, c'est-à-dire à des religieux. Au mois de septembre 1623, le premier conseiller de la ville, le notaire Louis Couchon, se rendit à l'assemblée générale des pères Minimes, à Saint-Rémy-de-Provence, leur offrir la régence du collège de Toulon, en contrepartie des bénéfices du censelage sur les huiles. Les Minimes avaient construit, depuis quelques années, un grand couvent et une magnifique chapelle sur l'emplacement de l'actuel centre Mayol. Le conseil de ville s'engageait à bâtir un collège à proximité, donnant sur la place Panisse – un maistre Panise ayant jadis possédé un jardin en ce lieu. La place Hubac reste un lointain vestige de cette place, dite plus tard des Minimes, Louis XVII et Iéna.

Insatisfaits des conditions qu'on leur proposait, les pères Minimes se récusèrent l'année suivante. En 1624, le premier consul, Jacques de Thomas de Beaulieu, se rendit en personne à Aix pour tenter de négocier avec les Jésuites qui venaient d'ouvrir un collège à Marseille... nouvel échec ! En 1625 enfin, nos consuls s'adressèrent, sur les conseils de notre évêque

Gilles de Sceptris et les recommandations du duc d'Alais, gouverneur de Provence ami des Toulonnais, au récent fondateur en France de l'ordre des Oratoriens, Pierre de Bérulle. Il convient toutefois, avant d'aller plus loin, de donner quelques précisions sur ces deux sommités religieuses que vous connaissez peut-être mal.

Gilles de Sceptris, évêque de Toulon de 1599 à 1626, était très attaché au mouvement de la contre-réforme qui prônait une ère de renaissance religieuse en France, tant sur le plan spirituel que celui de l'enseignement, devenu une des priorités de l'Église catholique. Aussi ne nous étonnons pas de le voir accueillir à Toulon les Capucins qui languissaient depuis près de vingt ans aux portes de la ville, les Carmes, les Minimes, les Clarisses, les Ursulines et les Oratoriens au soir de sa vie.

Deux mots sur l'origine des Oratoriens. En 1564, Philippe Neri fonde à Rome, dans l'église Saint-Jérôme-de-la-Charité, une congrégation qui prend le nom d'Oratoire. Pour certains historiens, le nom d'Oratoriens – sous-entendu « orateurs » – aurait été donné aux prêtres de l'ordre qui depuis le porche des églises appelaient les passants à venir prier avec eux. On sait aussi que, pour attirer les fidèles, Philippe Neri faisait jouer dans son église des drames religieux auxquels on donna le nom d'*oratorios*. S'inspirant du modèle italien, Pierre de Bérulle, ardent propagateur de la foi, introduisit la congrégation dans notre pays en 1611 sous le nom d'Oratoire de Jésus. Il devint cardinal en 1627, se fit connaître comme ambassadeur, défenseur de Descartes et fondateur en France de l'ordre des Carmélites.

Les oratoriens se révélèrent de brillants théologiens et prédicateurs, très marqués par le jansénisme et, surtout, de remarquables enseignants, prêtres ou seulement tonsurés.

L'enseignement des Oratoriens était plus ouvert, plus libéral, en un mot plus moderne que celui des autres congrégations, en particulier celui bourré d'archaïsmes de leurs frères ennemis, les Jésuites. Et de fait, les élèves des Oratoriens bénéficièrent d'une éducation religieuse « sans excès de dévotion » disent les textes contemporains, élégante sans pédantisme, alliant l'étude des lettres sacrées et profanes, donnant une large place à l'histoire, l'arithmétique, la physique et les sciences naturelles, n'hésitant pas à divulguer les principes cartésiens. Les Oratoriens fondèrent de nombreux collèges fort réputés dans tout le pays et, dans notre région, ceux de Toulon et d'Hyères, lequel resta cependant fort modeste.

On trouve, parmi ces enseignants éclairés : des orateurs sacrés, comme Mascaron ou le Hyérois Massillon ; des philosophes, comme Malebranche ; des historiens, comme Richard Simon, le premier exégète de la Bible ; l'abbé Papon, célèbre par son *Histoire de Provence* en 1786 ; l'archiviste Henri Vienne, président de notre Société en 1838, auteur des fameuses *Promenades dans Toulon ancien et moderne*. Citons aussi de futurs conventionnels comme Daunou, Billaud-Varenes ou Joseph Fouché qui resta toujours bienveillant envers ses anciens collègues. La chapelle de l'Oratoire, édifiée à Paris en 1621 par Pierre de Bérulle, deviendra plus tard un temple protestant. Signalons aussi que l'Ordre se reconstitua au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : l'illustre prélat et historien M<sup>gr</sup> Baudrillart en était issu.

S'agissant de la venue des Oratoriens à Toulon, il y eut une coïncidence heureuse et peut-être déterminante. La chapelle de Notre-Dame-de-Grâces à Cotignac, lieu de pèlerinage très fréquenté avant même le vœu de Louis XIII, était administrée depuis des années par un groupe de religieux observant la règle des Oratoriens romains de saint Philippe Neri que Pierre de Bérulle venait d'agréger à sa propre communauté. Gustave Lambert estime que certains d'entre eux auraient été parmi les fondateurs du collège de Toulon. Autre voisinage, mais que l'on connaît mal, le couvent des Oratoriens implantés à Ollioules en 1626, un an seulement après le nôtre. Ils auraient restauré l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-l'Espérance – qui se trouve sous La Courtine, à l'entrée des gorges d'Ollioules – et construit leur couvent adossé à la façade orientale. Louis Henseling qualifiait de « ruine romantique » cette chapelle, au temps où elle était isolée sur le coteau. La grande croix de mission que l'on voit encore a remplacé en 1920 une plus ancienne datant de 1879.

Les Oratoriens entretenaient probablement une école dans leur couvent. Le chanoine Bouisson, président de notre académie en 1942, spécialiste de l'histoire des ordres religieux dans notre ville, cite le père Eyssautier, supérieur du couvent d'Ollioules, qui vint diriger notre collège en 1644 : le malheureux « mourut assassiné, un soir, par la basse vengeance d'un misérable auquel il avait arraché sa proie ». Les Oratoriens restèrent à Ollioules jusqu'à la Révolution. On sait qu'en 1789 le collège de Toulon leur versait une rente annuelle de trois cents livres, preuve peut-être d'une certaine osmose entre les deux maisons. Chapelle et couvent, très fortement endommagés lors des combats d'Ollioules pour la reprise de Toulon en 1793, n'ont jamais été relevés.

Depuis qu'ils avaient décidé de fonder un collège, nos édiles réfléchissaient au lieu de son emplacement, dans une ville où chaque parcelle valait son pesant d'or. On pensa d'abord en 1623 profiter d'un terrain situé au quartier de la Lauze, soit en haut du cours Lafayette, où se trouve aujourd'hui le lycée, terrain inoccupé depuis l'affaire manquée du couvent des Capucines. Cette histoire cocasse mérite une petite parenthèse dont vous voudrez m'excuser. En 1622, Marthe d'Oraison, baronne d'Allemagne, entre Gréoux et Riez, une jeune veuve pénétrée de vertus chrétiennes, décida de fonder un couvent de Capucines en Provence et jeta son dévolu sur Toulon où elle trouva l'aide enthousiaste du premier consul, Charles Artigue. Au prix exorbitant de la moitié du budget de la ville, on expropria jardins et maisons de la Lauze pour lui permettre de bâtir son couvent. Mais les successeurs d'Artigue se montrèrent moins favorables à l'entreprise, d'autant que la baronne demandait toujours davantage, exigeant même qu'on lui procurât un autre terrain plus salubre en bord de mer. En 1623, l'affaire était mal engagée. Heureusement la baronne tourna ses regards vers Marseille, ce qui permit aux Toulonnais de récupérer leur terrain. Le collège ne s'y installa jamais... les Ursulines s'établirent un peu plus à l'ouest.

Revenons à nos Oratoriens. Les pourparlers ayant abouti, une délibération du conseil de ville datée du 16 novembre 1635 entérinait un bail de dix ans en leur faveur. Ils s'engageaient à tenir un collège « des abécédaires à la rhétorique » et à apprendre le latin et le grec à la jeunesse toulonnaise, moyennant une rente de la ville de douze cents livres par an. Installés d'abord dans les deux bâtiments municipaux du collège initial, à l'angle de l'actuelle rue Félix-Pyat et de la rue Pelloutier, la communauté va s'efforcer d'agrandir le domaine en achetant, dès que l'occasion s'en présentait ou que l'état des finances le permettait, d'autres habitations contiguës. Elle acquit, en 1630, la maison de Melchior Geoffroy pour les loger, la maison Allardon en 1657, deux autres un peu plus tard et profita sans doute des locaux désaffectés de l'ancien hôpital du Saint-Esprit mitoyen reconstruit rue Royale.

C'est ainsi qu'au fil du temps le collège des Oratoriens et ses dépendances vont occuper toute la partie nord de cet îlot portant jadis le numéro 77, situé entre la rue des Maurels, la rue des Beaux-Esprits et la rue Bonnefoy ; en projection moderne, il s'agit de la surface occupée aujourd'hui par l'ancienne bourse du travail entre la rue Félix-Pyat, la rue Baudin et la rue Pelloutier.

La rue des Maurels – ou des Moreau, vieille famille toulonnaise – prit, au XVII<sup>e</sup> siècle, le nom de rue de l'Oratoire, ce qui se comprend aisément, pour devenir, en 1920, rue Félix-Pyat, ce qui se comprend moins. Certains historiens locaux attribuent le nom de rue des Beaux-Esprits à la proximité de l'hôpital du Saint-Esprit, d'autres en hommage aux beaux esprits qu'étaient les Oratoriens. Sans doute frappés par cette appellation littéraire, les révolutionnaires la rebaptisèrent rue Jean-Jacques Rousseau et sa voisine de l'Oratoire, rue Voltaire. Elle prit, en 1899, le nom de Baudin, un médecin-député mort sur les barricades parisiennes en 1851. Quant à la rue Bonnefoi – ou Bonnafé, – qui traversait jadis au nord le Toulon médiéval, elle devait son nom au proche *béal* dont les eaux prenaient naissance, quartier Saint-Antoine, au prieuré de Bonnefoi, future résidence d'été des évêques. Elle s'appela plus tard rue des Sœurs de l'Évêché ou de l'Évêché tout court, du nom d'une école pour jeunes filles pauvres tenue par des sœurs enseignantes à partir de 1686. Elle devait prendre, par la suite, le nom de Ferdinand Pelloutier, syndicaliste et secrétaire général des bourses du travail.

Le plus cher désir des Oratoriens restera toujours de pouvoir disposer d'un ensemble de bâtiments adaptés à leurs besoins, salles de classes, chapelle et logement conventuel. Ils attendirent plus de quatre-vingts ans pour voir se réaliser leur vœu, non sans avoir envisagé d'autres solutions : ils pensèrent pouvoir s'installer place Saint-Pierre (Gambetta) en 1631, la ville ayant acquis à cet effet le jardin du sieur Martinenq ; puis, quelques années plus tard, sur l'emplacement du cimetière Sainte-Croix désaffecté depuis l'agrandissement de la ville sous Henri IV. Ce premier cimetière toulonnais se trouvait place Armand-Vallé actuelle, au débouché de la rue Garibaldi qui porta longtemps le nom de Sainte-Croix, chapelle de pénitents en ce quartier.

Dix ans après le bail de 1625, la communauté, satisfaite de leur enseignement, leur renouvelle sa confiance pour les dix ans à venir. Mais, brûlant les étapes, le conseil de ville leur octroie, le 6 janvier 1640, la régence du collège à perpétuité, date à retenir pour la suite de leur histoire. La pension annuelle de fonctionnement accordée par la ville aux Oratoriens

– douze cents livres – va progressivement augmenter au cours du temps, en rapport surtout avec la création de nouvelles classes entraînant un plus grand nombre de régents. De 1660 à 1750, pendant près d'un siècle, la subvention plafonne à deux mille cent cinquante livres, payées en quatre fois, une somme qui paraît convenable. À titre de comparaison, en 1707 la rétribution des plus hauts responsables de la communauté se situe autour de trois à quatre cents livres par an et le salaire habituel d'un régent en France gravite autour de cent cinquante. La subvention de la ville augmente singulièrement dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : trois mille livres, cinq mille et même six mille en 1775.

Il est très difficile, à première vue, de chiffrer les ressources et la fortune des Oratoriens qui, apparemment, ne manquaient pas d'argent puisqu'on les voit prendre à leur charge les réparations de leur maison, acquérir des biens et participer à la construction d'un nouveau collège. Outre la subvention généreuse de la ville, ils profitaient de la pension ou de la demi-pension d'un certain nombre d'élèves. Une coutume fort ancienne les excluait du droit de piquet pour quarante charges de blé considérées comme leur consommation personnelle.

Un état de leurs biens en 1766 mentionne : une maison contiguë au collège, mise en location, comme plusieurs magasins leur appartenant ; le produit de rentes sur de l'argent prêté à la communauté ; une terre au quartier des Routes avec bastide affermée. Il est très concevable – Henseling en est persuadé dans ses *Zigzags dans le Var* en 1935 – que cette propriété des Oratoriens ait donné son nom au quartier de l'Oratoire où la Marine installa en 1919 un hôpital pour traiter « les marins anémiés et malingres ». La version classique attribue plutôt ce nom à la présence d'un oratoire, comme il en a tant existé chez nous. Cet oratoire a subi maintes péripéties par suite des reconstructions de l'hôpital et seule sa niche serait encore incluse dans le mur de clôture de l'établissement. Au temps d'avant guerre où il était encore debout, le preux Louis Henseling se plaignait qu'on l'ait flanqué d'un poteau indicateur et d'un pylône électrique et, comble de l'horreur, affublé de la boîte à lettres du quartier ! Les Oratoriens possédaient aussi hors les murs un terrain de jeux pour leurs élèves.

La coexistence pacifique entre le conseil de ville et les Oratoriens a connu cependant quelques accrochages tenant soit au non-respect des conventions entre les deux parties, soit à l'éternel problème de la vétusté des locaux. En 1646, alors que l'on projette de les réinstaller au quartier de Sainte-Croix, les consuls leur rappellent vertement à plusieurs reprises qu'ils ne doivent en aucun cas confier les élèves à des maîtres qui n'appartiennent pas à leur congrégation. Les Oratoriens connaissaient sans doute parfois des difficultés de recrutement... ou bien préféraient-ils louer à leur profit les services de maîtres d'école moins qualifiés.

Les plaintes qu'ils adressent régulièrement aux conseils de ville pour obtenir des réparations urgentes ou accélérer la décision de construire de nouveaux bâtiments restent lettres mortes, l'argent étant denrée rare à Toulon. En 1669, après une visite du collège par notre évêque M<sup>gr</sup> de Forbin d'Oppède, une ordonnance de Colbert à l'intendant de Provence l'admoneste de persuader nos consuls de le rebâtir sans tarder. En 1673, la ville leur tend un piège en leur donnant la jouissance de créances pratiquement irrécouvrables pour payer des travaux de réparations.

On gagne ainsi du temps jusqu'à la décision finale du conseil de ville, le 9 avril 1686, de reconstruire le collège de l'Oratoire. Cette reconstruction se fit en réalité en deux étapes jusqu'à son achèvement en 1717. On notera qu'entre-temps le collège, où s'étaient réfugiés les consuls à la fin du siège de 1707, se trouva gravement endommagé par les bombes. En 1687, l'adjudication des travaux échet aux deux maîtres-maçons toulonnais Louis Isoard et Joseph Roubert pour un montant de quinze mille neuf cents livres. Les frais étaient couverts aux trois-quarts par la ville, un quart par les Oratoriens. Ces travaux, achevés en 1689, dépassèrent largement les prévisions budgétaires, ce qui déboucha sur un long procès avec les entrepreneurs.

La deuxième phase, de 1714 à 1717, équivaut à un agrandissement et à la finition des locaux. Les travaux furent confiés au maître-maçon Antoine Marillat pour seize mille neuf cent trente-trois livres. Le collège se présentait sous la forme d'un grand bâtiment quadrangulaire avec une cour centrale d'à peine vingt mètres sur quinze. À l'est, une galerie à arcades servait probablement de préau ; le corps de bâtiment ouest abritait sur deux niveaux la chapelle. La façade nord, haute de quatre étages, donnait sur la rue Bonnefoi et disposait de trois portes : une petite pour les communs, une servant d'entrée au collège et

une autre qui se voulait monumentale, permettant d'accéder à la chapelle. Munie d'un oculus de chaque côté de son fronton cintré, d'inspiration néo-gothique, cette porte, à première vue disproportionnée par rapport à la modestie de l'église – seize mètres sur sept, – correspondait au désir des Oratoriens de rivaliser avec le collège des Jésuites en cours de construction.

De son côté, la ville fit ostensiblement apposer en 1714 sur la façade du collège une plaque commémorative portant les noms des consuls de 1686 et ceux en exercice pour bien montrer qu'il s'agissait du collège de la ville. Ils avaient déjà exigé que le blason de Toulon figurât en bonne place sur le bâtiment. Un plan de l'intérieur permet de visualiser les salles de classe, les réfectoires et une grande salle d'action, utilisée pour les réunions, les fêtes et les spectacles. Les pères logeaient à l'étage.

L'ensemble, il faut en convenir, n'était pas luxueux. Les seize mille livres engagés par la communauté pour la construction du collège faisaient piètre figure à côté des soixante dix mille promises par le roi pour celle du séminaire des Jésuites. Mais on était fier à Toulon de l'œuvre accomplie. Les consuls avaient poliment refusé, en 1685, la proposition royale d'adjoindre au collège des aspirants officiers un autre pour les jeunes Toulonnais, estimant à juste titre qu'il en existait déjà un depuis quarante ans à la satisfaction générale et que notre ville « n'avait pas tant d'escoliers pour fournir deux collèges ». Habile manœuvre pour dire qu'ils ne voulaient pas en changer.

On a pu trouver, dans cette volonté des consuls de garder leur indépendance en matière d'enseignement, un bon exemple de cette dualité souvent néfaste qui sépara longtemps les deux élites de la population, les marins gardant l'empreinte des Jésuites, les bourgeois celui plus libéral des Oratoriens. Deux mentalités différentes... On peut aussi se demander si les savants Jésuites et les professeurs de l'Oratoire entretenaient de bons rapports, en dehors des querelles théologiques, ou s'ils se contentaient de se saluer cérémonieusement quand ils se rencontraient.

À son apogée, le collège des Oratoriens de Toulon comptait sept classes, de la septième à la première, que l'on appelait « Rhétorique », et deux classes de philosophie depuis 1668. Nous verrons les problèmes que posa la création d'une septième en 1756. Ces classes exigeaient la présence de neuf régents ou professeurs ; il y en eut parfois davantage, auxquels il convient d'ajouter un père supérieur, toujours prêtre, et un préfet des études. La bonne marche de l'institution nécessitait de plus quatre domestiques, un portier, un cuisinier et un aide-cuisinier. Dès 1681, des cours de physique et de mathématiques, plus tard d'hydrographie, étaient prodigués aux élèves, parfois par un des deux professeurs de philosophie. En ce qui concerne l'hydrographie, il semble qu'il y eut des arrangements avec l'administration de l'Hôpital pour l'instruction d'enfants abandonnés destinés à devenir marins. Les demandes fréquentes de crédits pour l'acquisition d'instruments de démonstration montrent bien l'intérêt des Oratoriens pour les sciences.

Un des enseignants ou le préfet des études géraient une bibliothèque bien pourvue, ouverte aux lettrés de la ville deux heures le jeudi matin, avec des règlements très stricts : on ne pouvait emprunter qu'un ou deux livres à la fois, ne pas les garder plus de six mois et n'en reprendre d'autres que si l'on avait rendu les premiers. On devait pour l'essentiel cette bibliothèque à des legs privés, en particulier ceux de M<sup>gr</sup> de Pingre et du chanoine Pierre Desparra.

Nous avons à notre disposition beaucoup de documents d'archives concernant la fondation, la construction et le fonctionnement du collège des Oratoriens, mais fort peu sur sa fréquentation, sinon la présence de dix à quarante pensionnaires suivant les époques. On peut toutefois supposer que cet enseignement secondaire ne s'adressait en fait qu'aux enfants des classes fortunées de la ville ou de sa périphérie, qui pouvaient espérer poursuivre des études de droit ou de médecine, devenir prêtre, rejoindre le corps de la Marine comme commis, aspirants ou chirurgiens, profiter de leur savoir pour succéder à leurs parents dans le négoce ou le commerce local. Savoir lire, écrire et compter suffisait à la majorité des autres pour travailler.

Quant aux filles, mieux vaudrait ne pas en parler... Si j'en crois Lucien Bourrily, le nombre de femmes sachant signer leur nom dans la région toulonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle ne dépassait pas six à huit pour cent, ce qui ne veut pas dire qu'elles savaient lire et écrire ! L'enseignement des filles, il faut en convenir, n'était pas une préoccupation majeure de nos

ancêtres. L'abécédaire, le catéchisme, quelques rudiments de calcul et de couture, la danse, le chant et le maintien pour les plus fortunées suffisaient largement à leur éducation.

À Toulon, ville d'officiers et de notables, les Ursulines ouvrirent un couvent et une école payante pour les jeunes demoiselles l'année même de la fondation du collège pour les garçons en 1625. Elle fonctionna jusqu'en 1793 à la satisfaction de l'élite de notre ville. On doit à M<sup>gr</sup> Chalucet, en 1684, la création d'une école gratuite de filles tenue par des sœurs de la congrégation des Dames de Saint-Maur qu'il fit venir de Paris. Cette institution, subventionnée par la communauté et l'évêché, connut un grand succès jusqu'en 1880. Notons aussi qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle un certain nombre d'écoles pour filles virent le jour dans notre région toulonnaise pour pallier au veto de l'évêché interdisant toute mixité, ce qui obligeait les communes à doubler leurs investissements scolaires.

J'hésite à encombrer votre mémoire avec le nom des régents et des supérieurs du collège. Sachez pourtant qu'il y en eut de remarquables, surtout dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, comme le père Mittre de Mérindol, professeur à Aix avant de venir à Toulon à l'ouverture du collège en 1625 où il exerça quarante ans. C'était un latiniste distingué, auteur d'une grammaire grecque très utilisée à l'époque. Certains l'ont confondu avec Antoine Mérindol, le chirurgien de Louis XIII, mort en 1626. Citons encore le père Lebrun, éminent liturgiste, qui resta dix ans à Toulon ; les deux frères Jacques et Joseph Marot, amis de Massillon ; le père Surian, qui devint évêque de Vence et membre de l'Académie française ; des théologiens distingués – peut-être un peu trop, nous le verrons ! Sachez aussi qu'un de Thomas de La Valette devint général à Paris de la congrégation en 1733 et que le jurisconsulte Portalis, du Beausset, ministre des cultes sous l'Empire, fit ses études au collège des Oratoriens de Toulon.

Le collège ouvrait chaque année ses portes, en principe le 17 octobre, jour de la Saint Luc, après un mois de vacances en septembre, période des vendanges. Pas de classes le jeudi, jour de congé. La discipline était très sévère, comme dans tous les collèges de l'époque, les châtiments corporels en vigueur. La fêrule, ce petit instrument plat de cuir ou de bois pour frapper la paume ou les doigts des enfants insubordonnés ou paresseux, le nerf de bœuf et le fouet étaient d'usage courant. J'ai retrouvé dans nos archives une lettre datée de 1780 écrite par l'un des régents exprimant ses regrets qu'un père de famille – apparemment un notable – ait demandé un adoucissement de la peine infligée à son fils, élève de troisième, condamné au fouet pour avoir manqué de respect à son professeur. Notre Oratorien se demande où va le monde si l'on commence à contester les châtiments frappant les mauvais élèves... Rassurez-vous cependant, l'enfant ne reçut pas le fouet !

L'ensemble des parents acceptaient comme nécessaire à l'éducation de leurs enfants cette discipline de fer, puisque l'enseignement prodigué par les Oratoriens faisait l'unanimité et que, pour rien au monde, on aurait voulu le changer. La sévérité des jours était compensée par des heures plus sympathiques, comme la distribution annuelle de prix aux élèves les plus méritants. Il semble que ce soit le consul Jean d'Antrechaus, le consul de la peste, qui ait institué cette cérémonie en 1741, faisant octroyer par la ville cent cinquante livres pour l'achat de récompenses. Un palmarès tout en latin, daté de 1762, constitue un document exceptionnel que nous a fait connaître Louis Bourrilly.

On mentionne aussi des séances solennelles, en début ou en fin d'année, avec discours des régents, présentation de thèses par les élèves ou débats littéraires auxquels assistaient les autorités de la ville. En ce cas, deux régents venaient chercher les consuls à l'hôtel de ville, les escortaient jusqu'au collège, où ils étaient reçus par le père supérieur et installés dans des fauteuils pour suivre la cérémonie.

La création de l'école de septième, débattue à partir de 1750, posa quelques problèmes aux Oratoriens, peut-être trop gourmands. D'une part la ville se faisait tirer l'oreille pour payer un régent de plus, d'autre part les Oratoriens se heurtaient au mécontentement des maîtres des petites écoles payantes de la ville – une dizaine environ – où l'on apprenait à lire, à écrire, des rudiments d'arithmétique et de latin. Ces maîtres, une profession souvent héréditaire, se disaient aussi professeurs de bonnes ou de belles lettres. Les Oratoriens estimaient que les élèves entrant en sixième venant de ces écoles étaient ou trop savants ou pas assez et qu'afin d'uniformiser l'enseignement, il serait bon qu'ils disposassent eux mêmes d'une classe préparatoire. Finalement, après discussions – car ils demandaient aussi un chauffage « compte tenu de la délicatesse de l'âge des élèves », des bancs et des tables appropriés, – la ville accepta l'ouverture de cette septième en 1757.

C'est vers cette date qu'intervient un nouvel épisode de l'institution primaire à Toulon avec l'arrivée des Frères des écoles chrétiennes, baptisés par dérision « Ignorantins » sous prétexte qu'ils ne connaissaient pas le latin et préféraient, selon les préceptes de leur fondateur Jean-Baptiste de La Salle, apprendre à lire aux enfants dans des livres écrits en français et non pas en latin. Pas si bêtes, ces Ignorantins !

En 1751, deux riches bourgeois toulonnais, Joseph Cabasson et Joseph Serre, léguèrent à la ville une somme importante produisant mille livres de rentes par an qui devaient servir, après leur mort, à engager deux maîtres d'école destinés à instruire gratuitement les jeunes Toulonnais sans moyens. Huit ans plus tard, et grâce aux arrérages de la rente accumulés, les Frères de la doctrine chrétienne de Marseille acceptèrent de déléguer deux des leurs qui s'installèrent dans l'ancienne maison du Refuge servant de prison de femmes délinquantes fermée en 1753, rue du Champ de Mars (V. Courdouan).

Cette nouvelle institution connut un succès foudroyant de la part des familles pauvres, mais aussi des gens riches qui estimaient les bons frères et même des gens des villages voisins. Ce succès nécessita la venue de trois autres enseignants, la ville leur accordant quelques moyens et le produit de collectes auprès des parents assurant le reste. En 1762, un autre bienfaiteur en la personne du curé de la paroisse Saint-Louis, François Bréoule, légua dans le même but une appréciable somme d'argent, ce qui vint mettre « du beurre dans les épinards » de la congrégation des Ignorantins. Ils ouvrirent en 1778 une nouvelle école, rue des Vieilles-Prisons, aujourd'hui de la Fraternité, où ils ont prospéré jusqu'à la Révolution.

Nous possédons, grâce à une affiche datant de 1764, les horaires de cette école des bons frères. Les cours avaient lieu le matin de 7 h 30 à 10 h, avant de mener les enfants à la messe ; ils reprenaient l'après-midi de 13 h à 16 h 30 avec, avant de se séparer, un *De profundis* à l'intention des donateurs. Plus tard, sous l'Empire, ils revinrent à Toulon et s'installèrent dans l'ancien couvent des Récollets où ils bénéficièrent toujours du même succès.

Ces mécènes qui développèrent l'instruction scolaire dans les classes pauvres de la ville pourraient passer pour des bienfaiteurs à nos yeux d'aujourd'hui. Pourtant, à l'époque, des philosophes, ou plutôt des sociologues, s'insurgèrent en France contre cet enseignement gratuit et ses conséquences sociales. Un intéressant mémoire conservé aux archives – qui, par ailleurs, décrit très bien l'historique du collège des Oratoriens à Toulon – se montre beaucoup plus critique envers les Frères des écoles chrétiennes. Il émane, en 1764, du lieutenant général de la sénéchaussée Granet, peut-être un ancien consul.

Reprenant les thèses développées par La Chalotais, il estime très dangereux et très nuisible pour les enfants pauvres d'acquérir des connaissances dont ils ne tireront aucun profit par la suite et qui les rendront malheureux à vie : « Plus un berger, un laboureur ou un paysan connaît le monde et les choses qui sont étrangères à son travail, moins il sera propre à en supporter la fatigue et les peines avec joie et contentement. Lire, écrire et chiffrer sont des talents absolument nécessaires à ceux qui en ont besoin pour leurs affaires, mais ces connaissances sont fort pernicieuses aux gens pauvres qui ne vivent pas de ces arts, sont obligés de travailler pendant les six jours de la semaine. Ainsi chaque heure que les enfants pauvres emploient sur les livres, c'est tout autant de temps perdu pour la société. » On veut croire toutefois que ces grincheux obscurantistes condamnant la plèbe pour faire son bonheur n'étaient pas les plus écoutés dans le pays !

Si les bons frères n'avaient que des fonctions d'enseignants à assurer, les Oratoriens, non seulement enseignants, amis aussi prédicateurs et théologiens, avaient d'autres missions à remplir. Prêcher le carême, organiser des missions dans les paroisses voisines, donner des leçons de catéchisme, dire des messes dans les hôpitaux, tenir des conférences publiques, gérer des fondations pieuses. Toutes ces occupations restaient toutefois secondaires à la direction et la bonne renommée du collège.

Nous allons maintenant aborder et résumer les crises théologiques qui vinrent, à plusieurs reprises, menacer l'existence même du collège. Ce n'est un secret pour personne que les Oratoriens, sans le proclamer ouvertement, partageaient les idées jansénistes. Pourtant, à Toulon, tout avait bien commencé, puisqu'à la demande de l'évêque l'ensemble des régents signèrent en 1661 une condamnation formelle des cinq propositions de Jansenius. Ce document ou sa copie, une simple feuille volante, existe encore aux archives.

Et puis en 1674, le père Carrier, théologien et professeur de philosophie au collège, publia un ouvrage sur la Grâce qui parut sentir le fagot aux adversaires du jansénisme, en particulier les Augustins de Toulon. L'un d'eux, dans son prêche dominical à l'église Saint-



Pierre, se déchaîna contre le père Carrier qu'il traita de parjure, blasphémateur et hérétique, engageant les parents à ne pas laisser leurs enfants chez les Oratoriens. Cette violence fit grand bruit dans le Landerneau toulonnais, tant et si bien que l'évêque, M<sup>gr</sup> de Forbin, désirant éviter tout scandale, demanda au père Carrier de se justifier devant ses accusateurs. Celui-ci le fit si bien que l'évêque lui renouvela sa confiance, exigea plus de retenue de la part de ses adversaires et, pour clore le débat, souhaita qu'on ne discutât plus en chaire du problème épineux de la Grâce !

Les esprits s'apaisèrent, mais le feu de la discorde couvait sous la cendre dans les couvents... Nous retiendrons, par exemple, en 1677, cette dispute théologique comme on les pratiquait alors en public, opposant le père Guénin, régent de philosophie au collège et théologien distingué, au père Minime Barbier, devant un parterre de Carmes, de Capucins et d'étudiants. La discussion s'envenima et, perdant tout contrôle, le père Minime traita le malheureux Oratorien d'âne bête et autres insultes, allant jusqu'à demander aux élèves présents de le frapper avec leurs chapeaux !

Les écrits du père Oratorien Quesnel, que l'on pourrait qualifier de fondateur du jansénisme, avaient été condamnés par le pape en 1713 dans sa fameuse bulle *Unigenitus*. L'Église se sépara en deux factions rivales : les « acceptans » de la bulle, emmenés par les Jésuites, et les « refusans » ou « appelants », soutenus par les Oratoriens. Il se trouvait qu'à Toulon le nouvel évêque, M<sup>gr</sup> de Montauban, était un incondicional des Jésuites. Il eut la fâcheuse idée, en 1716, de prescrire un mandement dans lequel il stipulait qu'aucun prêtre ne pourrait être ordonné dans son diocèse s'il avait étudié dans un collège de refusans : c'était mettre en interdit le collège des Oratoriens. Ceux-ci protestèrent avec vigueur et le parlement d'Aix annula cette mesure abusive.

Un nouveau heurt se produisit en 1727 au sujet d'un régent du collège qui, suite à son ordination à Marseille, s'était moqué par des rires injurieux des exhortations de M<sup>gr</sup> de Belzunce et affichait haut et fort ses opinions jansénistes. Notre évêque ruminait sa vengeance, un plat qui se mange froid... Elle se manifesta quinze ans plus tard à la suite de la scandaleuse affaire Cadière qui vit le supérieur du séminaire-collège royal de la Marine tenu par les Jésuites, le père Girard, accusé d'envoûtement et de séduction à l'encontre d'une de ses jeunes pénitentes, Catherine Cadière. Après un procès retentissant qui fit les gorges chaudes de toute la France, M<sup>gr</sup> de Montauban, ulcéré, reporta sa colère en 1732 sur les Oratoriens, qui pourtant n'avaient pris aucune part à cette vilaine affaire.

L'évêque en courroux effectua une descente inopinée au collège des Oratoriens, leur demanda d'accepter sans ambages les conclusions de la bulle *Unigenitus* et de montrer leurs lettres patentes de régence du collège enregistrées au parlement. Les Oratoriens n'en avaient pas, hélas ! et ne pouvaient exhiber que la décision du conseil de ville de 1640 leur octroyant cette régence à perpétuité. En conséquence, l'évêque et le maire-consul Hyacinthe de Portalis – tout dévoué aux Jésuites que l'on espérait secrètement prendre la place des Oratoriens – leur donnèrent l'ordre de fermer boutique et d'aller porter ailleurs leur enseignement pernicieux. Les Oratoriens accusèrent le coup mais, forts de l'opinion publique en leur faveur, surtout contre les Jésuites honnis de la population, intervinrent en haut lieu contre cette nouvelle provocation. Ils attendirent trois ans avant d'être lavés de tout soupçon par le Conseil du roi et de recevoir l'arriéré des indemnités de fonctionnement qu'on leur avait supprimées. On pourra noter toutefois, comme nous en informe le chanoine Bouisson, qu'ils avaient pris une fois de plus le chemin de Canossa, en l'occurrence le château de Saint-Antoine, résidence d'été des évêques, pour porter leur soumission à l'irascible M<sup>gr</sup> de Montauban. On a l'impression que le principal souci des Oratoriens était surtout de sauvegarder leur collège, au-delà des problèmes théologiques.

Les hommes passent, les évêques et les conflits religieux également. Rentrés dans le giron de l'Église, les Oratoriens reprennent en paix leur cher enseignement. La réconciliation s'avère totale et définitive puisqu'en 1759, pour marquer sa reconnaissance, le maire attribue une pièce de vaisselle de cent cinquante livres, frappée des armes de la ville, au père de l'Oratoire qui a prononcé l'oraison funèbre de M<sup>gr</sup> Choin, successeur de M<sup>gr</sup> de Montauban, et sympathisant janséniste.

L'orage révolutionnaire sera dévastateur, même si les Oratoriens se montrèrent conciliants pour sauver leur collège. Les lois anticléricales les touchèrent certainement moins que d'autres ordres monastiques peu impliqués dans la vie quotidienne de la cité. Rappelons qu'ils ne prononçaient pas de vœux, que tous n'étaient pas prêtres et qu'ils étaient relativement ouverts à la modernité. Ils prêtèrent sans discussion le serment civique du

clergé. Leur supérieur, le père Garnier, participa à l'élection du nouvel évêque constitutionnel Rigouard, certains d'entre eux n'hésiteront pas à se défroquer pour continuer leur carrière de professeurs.

En 1790, on demande à tous les maîtres d'école et de collège de dispenser à leurs élèves un enseignement dit « patriotique », conforme aux idées nouvelles. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen doit être affichée dans toutes les classes et commentée par les professeurs. Les Oratoriens obtempérèrent et l'on vit leurs élèves prendre rapidement conscience du changement de société qui s'opérait autour d'eux. L'année suivante, en 1791, les élèves de troisième adressent au conseil municipal une lettre exprimant leur fervent soutien à la constitution : cette constitution, écrivent-ils, « nous la chanterons en prose, en vers, nous la traduirons en latin et en toutes les langues connues, nous la prônerons aux quatre coins de la terre où la destinée pourra nous conduire, fidèles à la nation, à la loi et au roi ».

À plusieurs reprises et jusqu'en 1793, le conseil de ville renouvellera sa confiance aux Oratoriens, écrivant par exemple : « Les instituteurs du collège ont droit par le zèle avec lequel ils ont toujours rempli leurs fonctions, par la pureté de leurs mœurs et par le sentiment de civisme qui les ont continuellement animés, à la justice et à la reconnaissance de la nation. » En dépit de cette bonne volonté affichée, le collège se heurte à des difficultés financières, les subventions municipales leur étant irrégulièrement versées. Bientôt on ne saura plus qui doit les prendre en compte : la ville, le district ou le département. Fin 92, la dissolution des congrégations religieuses amène les professeurs à s'associer pour maintenir le collège, avec l'accord de l'autorité municipale, en attendant une réorganisation de l'enseignement public. Au mois de mars 93, tous les collèges de France sont supprimés en tant que tels. Leurs biens immobiliers et mobiliers sont en principe vendus et l'on conserve aux archives un inventaire assez sordide, daté du 21 novembre 1792, de leur mobilier, argenterie, tableaux et hardes, effectué en présence des « citoyens ci-devant Pères de la congrégation de l'Oratoire ». Nous retiendrons de cette liste à la Prévert neuf bouquets artificiels d'église avec leurs vases, un drap mortuaire, vingt-neuf surplis dont trois en lambeaux, deux tapis de Turquie, deux cent dix chemises, cent soixante-huit bonnets de toile, cent douze paires de chaussons, à la cave douze tonneaux dont dix vides, quatorze casseroles en cuivre, une lèchefrites, un coquemar, quarante-trois assiettes de faïence à la cuisine, un billard au réfectoire des pensionnaires avec quelques queues et quelques billes, à la bibliothèque deux globes terrestres sur piédestal et une sphère armillaire, une horloge, un décor de théâtre et cinq mille cinq cent quarante volumes de tous formats.

Cette bibliothèque tient une place essentielle dans notre histoire culturelle toulonnaise. Le père Alexandre Eustache, professeur de mathématiques et bibliothécaire du collège, avait proposé au conseil municipal, en 1791, de ne pas vendre les bibliothèques des couvents supprimés – Capucins, Minimes, Carmes, Dominicains, Récollets, Augustins et Ursulines – mais plutôt de les réunir à ceux du collège pour en faire une grande bibliothèque accessible à tous les citoyens. Le conseil accepta cette proposition avec enthousiasme et remercia le père Eustache de son zèle. Malheureusement, le père Eustache et son supérieur, le père Garnier, se compromirent un peu trop ouvertement avec les sectionnaires de 93. Ils tombèrent au Champ-de-Mars sous les balles républicaines.

Au lendemain de la reprise de Toulon, plus personne ne pensait à l'enseignement dans une ville dévastée, dépeuplée, ayant perdu jusqu'à son nom. Le collège des Oratoriens fermé avait hébergé des troupes espagnoles pendant la rébellion ; la Marine se l'était ensuite approprié pour caserner des ouvriers militaires ! Cependant, la vie renaît et la reprise des écoles s'effectue en 1795 dans d'anciens lieux d'enseignement ou des églises désaffectées. L'enseignement secondaire n'a pas la faveur des responsables de l'éducation et l'on ne sait trop ce que devinrent, dans cette période floue, les anciens régents du collège en attendant une résurrection problématique. Peut-être continuèrent-ils à donner des cours dans les écoles de la république, peut-être des cours privés comme le préfet des études du collège Rigordit qui deviendra plus tard un de nos premiers bibliothécaires municipaux en titre.

Cette année 1795 voit aussi la création officielle, dans chaque département, d'une école dite « centrale », destinée à remplacer les anciens collèges, mais dans une optique différente : il n'y a plus, en effet, de graduation de classes, mais des cours de perfectionnement selon l'âge des élèves, d'histoire, de mathématique, de littérature, de sciences ou de dessin. Celle de Toulon, en concurrence avec Lorgues, n'ouvrit ses portes qu'en 1798, peu avant le départ de l'expédition d'Égypte, dans l'ex-évêché à défaut du collège toujours mobilisé par la Marine. Très éphémères, les écoles centrales furent, en 1802,

remplacées par des écoles secondaires reprenant la graduation habituelle des classes, avant le retour à l'appellation de collèges en 1808. Si, comme nous l'avons mentionné, les documents ne se montrent pas très prolixes sur les effectifs du collège des Oratoriens avant la Révolution, ceux concernant l'école centrale, l'école secondaire et les débuts du collège sont plus parlants. Ils ne sont pas encore l'indice d'une grande fréquentation : entre 1804 et 1818, le nombre des élèves varie de cent à deux cents, suivant les années. On reste toutefois surpris de la faible fréquentation des classes terminales : sept à dix élèves en seconde, deux ou un en première. La reprise d'une classe de philosophie ne date que de 1821, encore est-elle entre les mains d'un ecclésiastique.

L'histoire du collège de Toulon sort de notre propos. Il convient pourtant de noter que l'on retrouve comme professeurs, après la Révolution, nombre d'anciens Oratoriens poursuivant leur carrière d'enseignants sous d'autres couleurs et volontiers polyvalents. Parmi les neuf professeurs de l'école centrale à ses débuts, on relève, outre un ancien des écoles chrétiennes, Louis Ortolan, le père du jurisconsulte, quatre ex-Oratoriens : Béraud à l'histoire naturelle, Martelot aux belles-lettres, Jacques André aux langues anciennes, Joseph Décugis à l'histoire.

Jacques André, père d'Amédée André, premier mari de la mère de Jean Aicard, par la suite bienfaiteur du poète à La Garde, resta fidèle aux idées nouvelles : il devint principal du collège sous l'Empire et présida très peu de temps notre société des arts, sciences et belles-lettres. Trop zélé bonapartiste, il fut remplacé à la tête du collège par son collègue Joseph Décugis ayant sans doute gardé des convictions religieuses et monarchistes. Lui-même sera évincé de son poste, en 1819, par Jean-François-André Demore, ancien élève du collège des Oratoriens, commis de marine avant de devenir enseignant. Très opportuniste en politique, personnage ambigu qui fut aussi président de notre Société en 1812 et 1819.

Comment se termina l'aventure terrestre du bâtiment des Oratoriens qui, depuis leur départ, subira de multiples arrangements internes le rendant méconnaissable, auxquels il faut ajouter une dégradation inévitable due au temps et aux hommes ? La Marine, qui se l'appropriera après 1793, en devint officiellement propriétaire de 1803 à 1820, date à laquelle elle l'échangea avec la ville contre l'ancien bâtiment du Piquet, place Saint-Roch, où elle installa la gendarmerie maritime.

La ville ne semble pas en avoir tiré grand parti, compte tenu de son état de délabrement qui laissait envisager une démolition prochaine. Il devint pour le restant de ses jours un entrepôt commode de tout ce que l'on ne savait pas où mettre, véritable « capharnaüm communal », écrit Letuaire dans ses souvenirs. Certaines salles, mieux conservées, connurent une nouvelle destinée : l'une d'elles devint, en 1821 et pour peu de temps, le siège de notre jeune Société. Comme nous l'a appris notre président honoraire Bernard Brisou dans le *Livre d'Or du bicentenaire de l'académie*, la promiscuité gênante d'un bal populaire vint contrarier la sérénité de nos débats...

C'est dans l'ancienne chapelle de l'Oratoire aménagée en salle d'audience qu'eut lieu en 1822 le procès d'Armand Vallé, condamné d'avance comme conspirateur. Letuaire a bien décrit l'ambiance délétère de ces séances où se dévisageaient royalistes triomphants et napoléonistes amers. Une dame de la haute société, s'indignant qu'on laissât parler l'accusé, se fit traiter haut et fort d'anthropophage par un officier de marine excédé. Après l'énoncé de la sentence qui le condamnait à mort, Vallé préféra avaler d'un trait le ruban de la légion d'honneur qu'on voulait lui arracher, en même temps qu'un quartier d'orange qu'il tenait à la main, selon Letuaire !

L'année suivante voit, en 1823, un nouvel échange de cet édifice, qui n'en finit pas de mourir. Cette fois, la ville l'échange avec le département – qui envisage de construire un nouveau palais de justice – contre l'ancien, un autre bâtiment en triste état au bas de la rue des Chaudronniers, aujourd'hui rue d'Alger. Toutefois, ces deux grands invalides n'ont pas la même valeur marchande. L'Oratoire est estimé quarante et un mille trois cent trois francs, le vieux palais seulement vingt-trois mille cinq cent onze. On décide de transiger à la moitié de la différence, puis la ville, magnanime, y renonce, l'insuffisance des ressources du département pouvant faire ajourner indéfiniment le projet, alors que la construction d'un nouveau palais de justice vaut bien le sacrifice.

En attendant, l'Oratoire, ou ce qu'il en reste d'utilisable, continue à servir de capharnaüm. Le fermier du bâtiment, un ancien cordonnier nommé Morel, loue le premier étage au menuisier Pons qui y installe son atelier. Les étages supérieurs servent à entreposer des charges de blé et de fèves. Le plancher du troisième ne peut en supporter plus qu'on lui

impose et, le 1<sup>er</sup> mai 1828, s'écroule, entraînant dans sa chute et dans un bruit effroyable les autres planchers du dessous jusqu'au rez-de-chaussée, ensevelissant sous des décombres les ouvriers de l'atelier de menuiserie. Le bilan est lourd : trois morts et cinq blessés transportés à l'hôpital par une compagnie d'ouvriers de marine accourus au pas de gymnastique. M. Pons, écrit Letuaire qui situe faussement la catastrophe en 1824, resta à califourchon sur l'appui d'une fenêtre en attendant des secours et devait en garder toute sa vie un tremblement nerveux et du bégaiement.

La démolition de l'édifice en ruines fut achevée pour laisser place en 1830 à la construction d'un nouveau palais de justice destiné à devenir bourse du travail en 1925, bâtiment que nous connaissons encore en attendant un nouveau sort qui tarde à se manifester.

Il ne reste rien aujourd'hui du collège de l'Oratoire, sinon des souvenirs que les amoureux du passé de notre ville se chuchotent entre eux dans les coulisses du Vieux-Toulon, ces locaux surannés qui abritèrent longtemps le deuxième collège de Toulon, héritier du premier. Rendons hommage à ces Oratoriens intègres et dévoués, fer de lance de l'enseignement durant des générations, qui parvinrent à maintenir leur collège contre vents et marées pendant près de cent soixante-dix ans.

**Antoine Marmottans**